



PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 30 DEC. 2011

Direction départementale
des territoires

Service de l'aménagement,
de l'urbanisme et de l'énergie

Affaire suivie par Marie Banâtre
Téléphone : 03 44 06 50 80
Télécopie : 03 44 06 50 08
Courriel : marie.banatre@oise.gouv.fr

Compte rendu Réunion du 30 novembre 2011 relative à la CDRNM

Le 30 novembre 2011 s'est tenue en préfecture, salle de l'hémicycle, à 9h30 la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (C.D.R.N.M.) sous la présidence de Monsieur Rémi RECIO, directeur de cabinet.

Ont assisté à cette réunion :

- M. Rémi RECIO, directeur de Cabinet
- M. Joseph SANGUINETTE, vice président du Conseil Général
- M. Jacques PINSSON, représentant l'union des maires
- M. Jean-Luc BOURGEOIS, représentant la Communauté d'Agglomération de Beauvais
- M. Bernard LACROIX, représentant l'Agglomération de la Région de Compiègne
- M. Serge BERNARD-LUNEAU, représentant la Communauté d'Agglomération de Creil
- M. Sandrine TANNIERE, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise
- M. Stéphane COFFIN, représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
- Maître Emmanuel MAËSSE, représentant la Chambre des Notaires
- Mme Emmanuelle SCAGLIOTTI, représentant de la mission des sociétés d'assurance pour la connaissance et la prévention des risques naturels
- M. Jean-Philippe PINEAU, représentant le ROSO
- Mme Cécile LABONNE, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. Philippe GUILLARD, directeur départemental des Territoires
- Mme Marie BANÂTRE, représentant le directeur départemental des Territoires adjoint
- M. Marc KRASKOWSKI, chef du service interministériel de la défense et de la protection civiles
- M. le Lieutenant Fabrice ANSELME, représentant le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours
- M. Daniel BOILET, représentant le directeur du Service Navigation de la Seine
- M. Bertrand de BRUYN du Service Navigation de la Seine
- M. Daniel MATON, Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- Mme Fabienne CLAIRVILLE, direction départementale des Territoires
- Mme Carine RUDELLE, direction départementale des Territoires
- Mme Isabelle MODESTE, direction départementale des Territoires

Était excusé :

- M. Jean DESSESSART, représentant l'union des maires

M. Rémi RECIO ouvre la séance en remerciant tout d'abord les membres présents. Après avoir présenté l'ordre du jour, il rappelle le rôle, les missions et le fonctionnement de la C.D.R.N.M.

1- Bilan des arrêtés de catastrophe naturelle pris dans l'Oise en 2010

Mme Marie BANÂTRE liste les arrêtés de catastrophe naturelle pris dans l'Oise en 2010. Suite à une question de M. PINEAU, M. MATON du BRGM précise qu'en effet ponctuellement il peut y avoir des caves inondées suite à des remontées de nappes alluviales.

2- Fonds Barnier

Mme Carine RUDELLE, responsable du bureau Risques, Paysage et Éolien au service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie (SAUE) au sein de la direction départementale des Territoires (DDT), fait un point sur le Fonds Barnier. Le feuillet de l'Oise n° 290 relatif aux catastrophes naturelles aborde ce point (il figure dans les documents distribués). Début 2011, le Fonds Barnier était alimenté à hauteur de 248 500 euros pour l'élaboration et la révision de PPR. La dotation de 2011 est de 200 000 euros pour l'élaboration du PPRI Oise-Aisne, pour 2012 aucune dotation n'a été demandée compte tenu du reliquat disponible.

3- Retour de l'audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et hydrauliques

Cet audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et hydrauliques dans le département de l'Oise, a eu lieu fin 2010. Mme Fabienne CLAIRVILLE liste les onze observations formulées par les inspecteurs de l'audit :

- l'actualisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) sans attendre l'échéance de cinq ans indiquée dans son arrêté d'approbation,
- la mise à jour des données dans la base Gaspar,
- l'implication de la DDT dans la mise en œuvre des repères de crue et la création, en liaison avec le SPC et l'Entente Oise-Aisne, d'une base de données au niveau départemental sur ces repères,
- l'accès sur le site internet de la DDT de l'application Cartélie mais également des cartes publiées dans les PPRN
- la surveillance sur l'annexion systématique des PPRI aux documents d'urbanisme dans les délais fixés par l'article L,126-1 du code de l'urbanisme et la poursuite des relances aux élus,
- l'adaptation locale à partir du modèle du BRGM de la note de présentation des PPR sécheresse,
- l'implication forte des agglomérations concernées en cas d'inondation, lors des exercices qui seront menées pour la gestion de crise (notamment l'Agglomération de la Région de Compiègne)
- le contrôle des mesures obligatoires contenues dans les règlements de PPRI, par la DDT, notamment sur les zones « rouge » et « bleu »,
- l'établissement d'une stratégie de contrôle de légalité sur la problématique des risques naturels,
- la prescription, sans attendre la décision de mise en chantier du canal Seine-Nord, du PPRI au niveau de la confluence Oise-Aisne et de poursuivre en révisant les deux PPRI en aval de Compiègne
- l'affinement de la connaissance de la DDT sur les digues et les barrages afin de mettre en place les arrêtés de leur classement (domaine fluvial ou non).

Suite à cet exposé, M. GUILLARD informe les membres qu'en sous-préfecture de Compiègne aura lieu le 30 novembre 2011 une réunion pour le lancement de la procédure du PPRI Oise-Aisne. M. KRASKOWSKI précise que la mise à jour du DDRM sera faite en 2012. En ce qui concerne les digues et barrages, M. GUILLARD souligne qu'il est difficile de suivre les ouvrages communaux et départementaux or il y a un enjeu de ce suivi. M. RECIO insiste sur le fait que les services État et élus doivent travailler ensemble.

4- Mise à jour des inventaires des mouvements de terrain sur les arrondissements de Clermont et Compiègne

M. KRASKOWSKI indique dans un premier temps les signalements d'effondrements et affaissements de terrain portés à la connaissance de son service depuis la dernière réunion CDRNM.

M. MATON du BRGM fait une présentation de l'inventaire départemental des cavités souterraines abandonnées dans le département de l'Oise. Celle-ci est jointe en annexe à ce compte-rendu. M. MATON indique par arrondissements le nombre de cavités (Beauvais 321- Senlis 630- Clermont 738- Compiègne 701) et souligne qu'une commune sur deux dans l'Oise a la présence de cavités sur son territoire. 316 communes ont de 1 à 9 cavités souterraines, 27 communes ont de 10 à 14 cavités souterraines, 17 communes ont de 15 à 29 cavités souterraines, 12 communes ont de 30 à 60 cavités souterraines, 2 communes ont de 60 à 90 cavités souterraines (Courcelles-Epayelles et Margny aux Cerises) et enfin 2 communes ont de 90 à 168 cavités souterraines (Tricot et Senlis).

M. PINSSON, en tant que président de la communauté de communes la Ruraloise, exprime le désir d'avoir une analyse plus précise sur son territoire, en soulignant qu'il a l'obligation de faire de l'information.

M. RECIO précise que les échanges doivent se faire dans les deux sens. Il est favorable à ce qu'une information concernant les cavités soit donnée aux EPCI.

5- Retour sur les crues de l'hiver 2010-2011 :

M. KRASKOWSKI remarque qu'il s'agit d'une crue exceptionnelle dans l'Aisne similaire à celle de 1993, mais la mise en œuvre de l'ouvrage de stockage de Proisy et la non concomitance des pics de crue des rivières Oise et Aisne ont limité l'ampleur de la crue. Le 2 janvier 2001, 52 communes de l'Oise étaient concernées. Sur ces 52 communes, seules 25 ont un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et 4 ont déclenché celui-ci. M. KRASKOWSKI conclut son exposé en soulignant que le bilan de la gestion est satisfaisant, que les ouvrages de sur-stockage et les micros projets locaux de protection ont modifié la gestion de l'hydraulique de la rivière Oise. Suite à la mise en œuvre opérationnelle des bassins de sur-stockage de Longueil Sainte Marie en 2011, les effets seront limités sur le Creillois.

6- Etudes menées en 2011 et les projets 2012 :

Mme Carine RUDELLE détaille tout d'abord le décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ensuite, elle cite les PPR qui ont été prescrits ou qui le seront prochainement :

- la révision du PPR Oise-Aisne : le précédent document étant devenu obsolète suite aux crues de 1993-1995,
- les PPR Sécheresse : une réunion d'information a été faite début novembre aux élus de Beaurains les Noyon et Bussy,
- la modification du PPR de Creil : une erreur matérielle ayant été constatée, une modification a été prescrite et la consultation du public a eu lieu du 10 octobre au 10 novembre 2011.

Pour 2012, seront lancés les 10 PPR Sécheresse restants et en fin d'année 2012 voire début 2013 la révision du PPR Oise sur le bief Compiègne-Pont Ste Maxence. Quant à l'étude sur le bassin de la Verse, elle sera développée au cours de l'année 2012.

Suite à diverses interrogations sur les éventuelles erreurs matérielles dans le zonage réglementaire du PPR Oise-Aisne, M. GUILLARD précise qu'il n'est pas possible d'engager la procédure de modification simplifiée pour tous les motifs, mais si l'erreur matérielle est avérée, une modification simplifiée sera prescrite.

M. le Directeur de Cabinet remercie les différents intervenants la direction départementale des Territoires pour les présentations faites ainsi que la participation aux débats de l'ensemble des membres présents. Il clôt son discours en affirmant qu'il est favorable à une information par zone territoriale, en incitant les membres à consulter les sites Internet pour obtenir l'information et en souhaitant pour 2012 un hiver plus tranquille concernant les inondations que celui de 2011.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11 h 00.

Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet

Rémi RECIO